

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convier à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mercredi 03/06/2020 à 20h00, à la Salle de Sauvian, Grand Place, 7 à 6850 Paliseul.**

---

**Première convocation**

---

**L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-dessous :**

**Ordre du jour****Séance publique**

1. Approbation du PV de la séance précédente – partie publique
2. Approbation du compte de la Fabrique d'Eglise d'Our - exercice 2019
3. Approbation du compte de la Fabrique d'Eglise d'Opont - exercice 2019
4. Approbation du compte de la Fabrique d'Eglise d'Offagne - exercice 2019
5. Approbation du compte de la Fabrique d'Eglise de Paliseul - exercice 2019
6. Approbation du compte de la Fabrique d'Eglise de Fays-les-Veneurs – exercice 2019
7. Subside à la Maison du Tourisme de Bouillon pour intervention dans les frais de fonctionnement
8. Subside pour la rénovation des vestiaires et de la buvette de l'US Carlsbourg-Merny : achat de matériaux
9. Approbation du compte communal – Exercice 2019
10. Approbation du compte du CPAS – Exercice 2019
11. Démission d'un Conseiller du CPAS
12. Désignation d'un Conseiller du CPAS
13. Rapport de rémunération de la Commune : approbation
14. Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée : approbation
15. Activation d'une filiale francophone dans l'implantation de Paliseul centre
16. Enseignement – Paliseul centre – instituteur primaire– 12/24<sup>ème</sup> : arrêt des conditions de recrutement – Engagements sur fonds propres
17. Enseignement – Maissin – instituteur primaire – 10/24<sup>ème</sup> : arrêt des conditions de recrutement - Engagement sur fonds propres
18. Renouvellement du programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) : approbation
19. Dossier 1075 « Centrale d'achat- Prélèvement et analyse de sols et de terres en vue de se conformer à l'AGW - gestion et traçabilité des terres » : approbation de la convention d'adhésion
20. Dossier 1091 « Centrale d'achat SPW- Entretien et cafétéria (fourniture de produits d'entretien et d'hygiène) 2020-2024 » : approbation de la convention d'adhésion
21. Dossier 1076 « Fourniture et livraison de repas chauds pour les écoles de l'entité - années 2020-2021 & 2021-2022 » : approbation des conditions du marché et choix du mode de passation
22. Dossier 1086 « Remplacement porte et châssis - Ecole de Framont » : approbation des conditions du marché et choix du mode de passation
23. Dossier 1089 « Auteur de projet pour l'assainissement du site Devilca'' : approbation des conditions du marché et choix du mode de passation
24. Dossier 1092 « Remplacement du système de chauffage à la Salle de Sauvian » : approbation des conditions du marché et choix du mode de passation
25. Vente d'herbe sur pied par fenaison : approbation des conditions
26. Mise en vente en gré à gré d'une partie de parcelle à Opont : décision définitive
27. Mise en vente en gré à gré d'une partie de garage à Nollevaux : décision définitive
28. Mise en vente en gré à gré d'une parcelle à Framont : décision définitive
29. Convention de partenariat entre la Commune et Houtopia
30. Bail avec la S.A. TELENET Group pour l'installation d'une antenne relais – Rue de l'Allemoine à Opont
31. Mise à disposition gratuite du chapiteau dans le cadre de l'organisation de la « Fémina » à Bouillon
32. Convention d'occupation précaire avec la Maison Croix-Rouge Docteur Lagneau
33. Approbation des points portés à l'ordre du jour des Assemblées Générales des Intercommunales
34. Association de projet Ardenne méridionale - Approbation des comptes et du rapport d'activités 2019
35. Convention avec Lire et Ecrire : renouvellement
36. Bibliothèque - Rapport financier 2019 : approbation
37. Bibliothèque - Rapport d'activités 2019 : approbation

## Huis clos

38. Approbation du PV de la séance précédente – partie à huis clos
39. Enseignement : congés – ratifications
40. Enseignement : désignations – ratifications
41. Mise à disposition d'un agent communal au Syndicat d'initiative

**Par le Collège :**

**La Directrice Générale,**

**Le Bourgmestre,**

**E. HEGYI**

**F. ARNOULD**

---

**Art. L1122-11.** Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

**Art. L1122-12.** Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

**Art. L1122-13. § 1er.** Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

**§ 2.** Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour.

**Art. L1122-17.** Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

---